



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 72743

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la récente mobilisation des psychomotriciens pour la réingénierie de leur diplôme. Ces derniers demandent une évolution de leur formation inchangée depuis un décret de 1985. Les psychomotriciens bénéficient en effet d'un statut Bac + 2 pour avoir effectué trois ans d'études supérieures. Or la profession connaît des changements d'importance dans les domaines tels que la prise en charge de la douleur, les soins palliatifs, la dimension psychothérapeutique, l'éducation thérapeutique... Les psychomotriciens interviennent pour les enfants présentant des troubles des apprentissages comme pour les personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives. Une formation plus conséquente, notamment au grade de master ainsi qu'une actualisation de leurs champs de compétences s'avèrent en ce sens nécessaire pour assurer la meilleure qualité de soin possible de ces patients. Aussi, il lui demande quelle suite elle envisage de donner à ces revendications.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72743

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2015

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 289

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743